



Accident et entraide à domicile

Par **giraud**, le **23/04/2008** à **18:44**

bonjour,
J'aimerais savoir si, dans le cadre d'un échange de services, une personne peut venir chez moi pour jardiner? En sachant qu'il utilisera un outil avec lequel il peut se blesser?
L'échange de services est convenu de la sorte: je fournis le terrain pour jardiner, mon ami jardine et me donne la moitié de la récolte. Les frais d'achat de semences sont payés à 50-50%.
Aucune autre transaction financière n'est prévue.
Mon ami est Rmiste en voie de réinsertion.
Que se passerait il en cas d'accident?
Peut on assimiler cette situation en travail non déclaré?
Merci

Par **Lydie09**, le **11/05/2008** à **10:16**

bonjour, cette question m'intéresse également, avez-vous pu trouver une réponse ?